



Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 6 février 2025

L'an 2025 et le 6 février à 17h15, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 30 janvier 2025.

Date de la convocation : 30 janvier 2025

Date d'affichage : 30 janvier 2025

Délibération N° 06-02-2025 / N°29

Etaient présents les membres en exercice : 84

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Coin, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Harold Tetu, André Michel, Michel Petit, Julien Bellengier, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Pierre Cuvillier, Raymond Wacheux, Vincent Lacroix, Patrick Dekeyser, Hugues Legoux, Eric Poulain, Arnaud Ricq, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Philippe Lefebvre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Nicolas Capron, Ernest Auchart, Michel Seroux, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hauteceur, Alexandre Decry, Roland Descamps, Joël Toursel, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Emmanuel Iooos, Guillaume Lefebvre, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Magalie Jonard, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 4

Membres ayant donné procuration : 9

Membres votants : 97

Absents : Patrick Roblot, Yves Petit, Christian Delambre, Jean Bridel, Romuald Delattre, Jean-Louis Cauvet, Dominique Verdell, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-François Haultcoeur, Magali Urbanac, Eric Caron, Henri Cuvillier.

Absents suppléés : Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Hubert Morreel suppléé par Martine Théry, Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle.

Absents excusés : Christian Boucly, Alain Traisnel, Serge Leu, Xavier Normand, Philippe Vanderbeken

Absents ayant donné procuration : Fabienne Kwiatkowski ayant donné procuration à Léon Bernard, Sylvie Gabez ayant donné procuration à Sébastien Bertout, Florence Dambreville ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Thomas Bonnelle ayant donné procuration à Michel Seroux, Luc Delaporte ayant donné procuration à Jean-Louis Lebas, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Jean-Pierre Marocchini ayant donné procuration à Harold Tétu, Jean-François Varoqui ayant donné procuration à Joël Toursel, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux

Secrétaire de séance : Benoit François

Titre de la délibération : Ressources humaines : Renouvellement de 4 agents

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la fonction publique et notamment la sous-section 2 de la section 1 du chapitre II du Titre III du Livre III (articles L332-8 et L332-9),

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n° 40 en date du 24 février 2022 créant cinq emplois permanent à temps complet, dont l'emploi permanent de concierge en charge du gardiennage et de l'entretien du site Clairefontaine au grade d'adjoint technique (ATT 25),

Vu la délibération n° 41 en date du 23 février 2023 créant un poste permanent d'adjoint administratif principal de 2ème classe (AAP2C 6) à temps,

Vu la délibération n° 41 en date du 23 février 2023 portant création d'un emploi de technicien principal de 2ème classe à temps complet (TP2CL 5),

Vu la délibération n° 44 du 22 février 2024 portant création de dix emplois permanents à temps complet, dont l'emploi permanent de conseiller numérique à temps complet (AAT 20) au grade d'adjoint administratif,

Vu le tableau des effectifs de l'établissement,

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que, conformément à l'article L313-1 du Code de la fonction publique, les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Président précise qu'afin de répondre aux besoins des services, l'Assemblée communautaire a créé :

- un poste de concierge en charge du gardiennage et de l'entretien du site Clairefontaine dans le grade d'adjoint technique (ATT 25) à temps complet,
- un poste de Conseiller/ère France Rénov' dans le grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe (AAP2C 6) à temps complet,
- un poste de conseiller numérique dans le grade d'adjoint administratif (AAT 20) à temps complet,
- un poste d'agent en charge du développement de projets liés à l'environnement dans le grade de technicien principal de 2ème classe (TP2CL 5) relevant de la catégorie hiérarchique B à temps complet.

Il rappelle que la recherche de candidats statutaires ayant été infructueuse, la Communauté de communes a recruté, en application de l'article L332-8 2°, des agents contractuels.

Les contrats des agents contractuels recrutés en application de l'article L. 332-8 sont renouvelables dans la limite maximale de six ans. Au terme de cette durée, la reconduction ne peut avoir lieu que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Les contrats ont été conclus :

- pour une durée de deux ans pour le poste d'agent en charge du développement de projets liés à l'environnement,
- pour une durée d'un an pour les postes de concierge en charge du gardiennage et de l'entretien du site Clairefontaine, de Conseiller/ère France Rénov' et de conseiller numérique.

Considérant que les besoins des services nécessitent que les emplois mentionnés ci-dessus soient pourvus ;

Monsieur le Président propose à l'assemblée de relancer la procédure de recrutement et que, dans le cas où les recherches s'avèreraient infructueuses, de renouveler les agents contractuels sur la base de l'article L332-8 2° et L332-9 du Code général de la fonction publique.

Suite à l'avis favorable du bureau du 29 janvier 2025 le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de relancer les procédures de recrutement pour ces postes ;
- de décider, qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les contrats des agents contractuels seront renouvelés ;
- de préciser que l'agent en place sur le poste de gardiennage et de l'entretien du site Clairefontaine, ayant par contrats successifs une durée de service égale à 6 ans, il sera reconduit expressément dans ses fonctions par contrat à durée indéterminée ;
- d'autoriser Monsieur le Président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires et à signer tout document nécessaire.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Tableau des effectifs des emplois permanents de la Communauté de communes des Campagnes de l'Artois au 15 février 2025

Cadres d'emplois	Grades	Nombres d'emplois	Quotité horaire
Filière administrative			
Directeur général des services	Emploi fonctionnel de DGS 20 000 à 40 000 habitants	1	1 poste à 35 h
Directeur général adjoint des services	Emploi fonctionnel de DGA 20 000 à 40 000 habitants	2	2 postes à 35 h
Attaché territorial	Attaché hors classe	1	1 poste à 35 h
	Attaché Principal	1	1 poste à 35 h
	Attaché	7	7 postes à 35 h
Rédacteur territorial	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	5	5 postes à 35 h

	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	4	4 postes à 35 h
	Rédacteur	6	6 postes à 35 h
Adjoint administratif territorial	Adjoint Administratif principal de 1 ^{ère} classe	2	1 poste à 35 h 1 poste à 23 h
	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	7	7 postes à 35 h
	Adjoint administratif territorial	19	19 postes à 35 h

Cadres d'emplois	Grades	Nombres d'emplois	Quotité horaire
Filière technique			
Ingénieur territorial	Ingénieur	1	1 poste à 35 h
Technicien territorial	Technicien principal de 1 ^{ème} classe	3	3 postes à 35 h
	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	5	5 postes à 35 h
	Technicien	1	1 poste à 35 h
Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	1	1 poste à 35 h
	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	4	4 postes à 35 h
	Adjoint technique	26	1 poste à 14 h 1 poste à 31 h 24 postes à 35 h

Cadres d'emplois	Grades	Nombres d'emplois	Quotité horaire
Filière sportive			
Educateur territorial des APS	Educateur des APS principal de 1 ^{ère} cl.	2	2 postes à 35 h
	Educateur A.P.S Principale de 2 ^{ème} cl.	1	1 poste à 35 h

Filière Animation			
Animateur territorial	Animateur principal de 1 ^{ère} classe	1	1 poste à 35 h
	Animateur principal de 2 ^{ème} classe	1	1 poste à 35 h
Adjoint territorial d'animation	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	1	1 poste à 35 h
	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	2	2 postes à 35 h
	Adjoint d'animation	9	9 postes à 35 h

Cadres d'emplois	Grades	Nombres d'emplois	Quotité horaire
Filière Médico-sociale			
Puéricultrice territoriale	Puéricultrice de classe normale	1	1 poste à 24 h 30
Infirmiers territoriaux en soins généraux	Infirmier en soins généraux de classe normale	1	1 poste à 35 h

Envoyé en préfecture le 11/02/2025

Reçu en préfecture le 11/02/2025

Publié le

Berger
Levrault

ID : 062-200069482-20250206-D29_2025-DE

Assistant socio-éducatif	Assistant socio-éducatif	2	2 postes à 35 h
Educatrice territoriale de Jeunes Enfants	Educatrice de Jeunes Enfants	4	1 poste à 24 h 30 3 postes à 35 h
Auxiliaire de puériculture territoriaux	Auxiliaire de puériculture de classe supérieur	1	1 poste à 35 h
	Auxiliaire de puériculture de classe normale	5	5 postes à 35 h
Agents social territorial	Agent social principal de 1 ^{ère} classe	2	2 postes à 35 h
	Agent social principal de 2 ^{ème} classe	3	3 postes à 35 h
	Agent social	3	3 postes à 35 h

Cadres d'emplois	Grades	Nombres d'emplois	Quotité horaire
Filière culturelle - Secteur enseignement artistique			
Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1	1 poste à 9/20
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	2	1 poste à 2/20 1 poste à 5,5/20
	Assistant d'enseignement artistique	1	1 poste à 5/20

Contractuels	Catégorie	Filière	Nombres d'emplois	Quotité horaire	Type de contrat
Directeur du multi-accueil	B	Médico-sociale	1	35 h	Article L332-8 1°
Animatrice multi-accueil			1	35 h	Article L332-8 1°

Le Président

Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le M 10/2/2025 et publication ou notification du M 10/2/2025